



Contrat d'embauche

Par **cindy**, le **05/07/2009** à **10:44**

Combien de contrat un employeur a-t-il le droit de faire avant d'être embauché?

Par **jeetendra**, le **05/07/2009** à **12:46**

bonjour, il y a de forte probabilité pour que votre condamnation pour vol en 2004 ne figure plus dans le bulletin ou volet numéro 2 de votre casier judiciaire nationale en application de la réhabilitation de plein droit ou légale :
La réhabilitation de plein droit (articles 133-13 à 133-17 du Code Pénal) est acquise à l'expiration d'un délai de :
- 3 ans pour les condamnations à l'amende ou à des jours-amende,
- 5 ans pour les condamnations à une peine unique d'emprisonnement ne dépassant pas un an ou à une peine alternative,
- 10 ans pour les condamnations à une peine unique d'emprisonnement ne dépassant pas 10 ans ou à des peines multiples d'emprisonnement dont le total ne dépasse pas 5 ans.
Ces délais courent à compter de l'exécution de la peine ou du paiement de l'amende ou des jours-amende et, à défaut, de la prescription accomplie.
Toute nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle dans les délais ci-dessus retarde ou interdit la réhabilitation de plein droit.
Donc pas d'inquiétude en principe pour votre futur emploi, courage à vous, bon dimanche

Par **cindy**, le **29/10/2009** à **13:38**

faire confiance au destin